

LA PRÉSENCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET SON INSTITUTIONNALISATION EN AMÉRIQUE LATINE¹

José Luis Coraggio²

I. INTRODUCTION : Le point de départ de l'ESS en Amérique latine

Plutôt que d'adopter une acception large du concept d'institutionnalisation (incorporation à la culture, au sens commun) des pratiques sociales, dans le cadre de ce travail nous allons faire usage d'une acception plus restreinte, limitée à la création ou à la resignification d'institutions juridiques ou politico-administratives spécifiques à l'ESS. Comme on le verra, ces nouvelles formes peuvent tantôt correspondre à des adaptations formelles à de nouvelles pratiques et demandes issues de la société (*bottom up*), tantôt à des encadrements volontaristes (*top-down*) des comportements économiques qui sont le fait de l'État.

Certaines innovations institutionnelles viennent sanctionner (dans le sens « d'autoriser ou d'approuver n'importe quel acte, usage ou coutume », ce qui implique une reconnaissance de leur existence et de leur légitimité) des pratiques anciennes, enracinées dans la société ou dans l'une de ses parties (comme celles des communautés indigènes).

Pour ce qui est des innovations qui ne viennent pas sanctionner des relations et des pratiques bien consolidées mais qui accompagnent des tentatives de modification des pratiques prédominantes (assistancialisme) ou l'élargissement de normes de comportement qui, bien qu'anciennes, peuvent être propres à des groupes particuliers (coopérativisme), l'évolution de ces institutions au cours des dix dernières années semble indiquer que :

- a) elles peuvent à tout moment être balayées ou affaiblies par l'action volontaire du même pouvoir qui les a créées, ou suite à un changement de l'orientation politique du gouvernement ;
- b) leur durabilité et leur approfondissement dépendra de la manière dont elles seront prises en charge et soutenues par des acteurs collectifs en dialogue permanent avec les gouvernements.

C'est-à-dire que, pour le moment, on ne peut pas les appréhender comme des « politiques d'État ». Elles évoluent plutôt au gré des gouvernements élus. Or le manque d'expérience de ces gouvernements, face aux enjeux de la transition vers un nouveau régime économique, peut donner lieu à de multiples virages successifs dans la matière qui nous occupe. Par ailleurs, le fait que des mouvements sociaux fort anciens, et d'autres plus récents spécifiquement liés à l'ESS, se soient impliqués dans le processus d'institution, n'est pas, en soi, une garantie de la durabilité et de l'effectivité de ces institutions concrètes.

Quelques spécificités de la région

La région se caractérise par une énorme masse de pauvres et d'indigents (entre 35 et 60% de la population, un total d'environ 180 millions de personnes) et l'indice de concentration de la richesse le plus élevé au monde. C'est aussi l'une des régions les plus urbanisées alors que la pauvreté urbaine y est désormais structurelle. Elle conserve un grand secteur informel rural (exploitations et communautés ethno-paysannes) et urbain (multiplicité des initiatives indépendantes et familiales, principalement dans le secteur des services), qui concerne la moitié de la population active.

Ainsi, la masse des exclus du marché formel, résultat de l'action néolibérale des trente dernières années, est venue s'ajouter à la masse préexistante des travailleurs indépendants, précaires, exclus ou auto-exclus du système du droit du travail.

¹ Contribution a les Etats généraux de l'ESS les 17, 18, et 19 juin, Paris. Texte traduit de l'espagnol (Argentine) par Antonia García Castro.

² Économiste et chercheur argentin, spécialisé en ESS, Directeur de la Maîtrise d'Économie Sociale de l'UNGS, Co-Coordinateur du Réseau de Chercheurs latino-américains en Économie Sociale et Solidaire (RILESS) et Co-directeur de la revue *Otra Economía*.

On ne peut donc pas s'attendre à ce qu'une nouvelle ESS se limite à identifier des « niches » de besoins de services de proximité, non satisfaits à ce jour par le marché et l'État, ni qu'elle compte pour cela sur des citoyens dotés d'un haut capital social disposés à assumer, au niveau local, l'autogestion de leurs besoins ou ceux d'autrui via le bénévolat. Il existe une carence massive de satisfacteurs matériels des besoins basiques, une grande inégalité en matière d'accès à la formation scientifico-technique et une stigmatisation des pauvres par les classes moyennes. Autant d'éléments qui entravent le développement de relations solidaires symétriques traversant le spectre social.

De plus, la région se trouve dans une conjoncture dont deux aspects peuvent affaiblir la volonté d'encourager des transformations économiques structurelles :

- A) L'évolution favorable des prix des exportations, la captation de rente par l'État et ses programmes sociaux de compensation produisent un certain soulagement par rapport aux moments les plus critiques de la crise sociale de la fin du XX^e siècle. Crise qui a contribué à affaiblir l'hégémonie néolibérale et à raviver une pensée alternative.
- B) Le Forum Social Mondial, qui avait débuté à Porto Alegre (2001) en tant que rencontre des mouvements sociaux opposés à la mondialisation gouvernée depuis Davos, semble perdre en visibilité sociale du fait de la difficulté à produire des accords et des propositions. Précisément, l'un des axes communs du débat avait été l'Économie Solidaire, qui avait convoqué des mouvements sociaux et des courants tels que :
 - Les communautés et les peuples autochtones, afro-descendants, etc.
 - Les courants de pensée centrés sur la critique du capitalisme, de la modernité et du colonialisme
 - Le mouvement féministe
 - Les courants d'éducation populaire (Pédagogie de la Libération) et de la Théologie de la Libération
 - Les mouvements paysans
 - Les mouvements écologistes

Ces courants de pensée et/ou sujets collectifs continuent à se développer et sont critiques de l'économie capitaliste périphérique mais ils avancent lentement vers une convergence (celle-ci a peut-être atteint un point culminant lors de la lutte contre la ZLEA). Toujours est-il que leurs propositions de changements économiques mettent en tension le désir de dépassement du système et les revendications sectorielles faites au sein du même système. Ce qui fait que la hiérarchie accordée à la proposition ESS dans leur agenda est variable mais, en général, elle n'est pas un objectif central. La formation de mouvements spécifiquement voués à la promotion de l'ESS ne s'est pas non plus généralisée, comme dans le cas du Brésil.

Néanmoins, tout au long des années 2000, que ce soit suite à l'action des principaux mouvements sociaux (Équateur, Bolivie), aux mobilisations spontanées dans un contexte de crise (Argentine, Venezuela) ou au simple rassemblement de l'électorat populaire autour de projets progressistes (Brésil, Uruguay, Paraguay), des changements politiques se sont succédés, lesquels ont tous été ratifiés par la voie des urnes. Ceci a eu pour résultat :

- (a) le déplacement de la tendance sociale (désormais plus populaire) des gouvernements élus,
- (b) l'accélération du processus d'adoption de nouveaux programmes et de politiques publiques d'orientation populaire,
- (c) dans presque tous les pays, l'institutionnalisation de l'ESS s'est formalisée, au moyen de l'adoption de nouveaux cadres légaux, tantôt en lui reconnaissant des formes propres, tantôt en définissant de nouvelles responsabilités de l'État ou en modifiant les cadres constitutionnels,
- (d) l'élargissement d'un système de réseaux de réseaux virtuels qui a accéléré l'influence réciproque des processus de changement, en particulier en ce qui concerne l'ESS.

Dans les cinq cas que nous allons présenter dans ce document, on peut ainsi vérifier des changements significatifs dans les formats institutionnels en l'espace de dix ans. Mais tandis que les changements juridiques en Argentine et au Brésil sont des ajustements mineurs au

regard du cadre préexistant, on observe au Brésil la mise en place d'une institutionnalisation de nouvelles pratiques dans la co-construction d'une politique pour l'ESS. En ce qui concerne la Bolivie et l'Équateur, des changements d'envergure sont proposés qui demanderont une transition de longue durée, mais qui ont l'avantage d'être soutenus par une histoire de modes de résistance et de survie économique aujourd'hui reconnus. En revanche, dans le cas du Venezuela, des changements majeurs sont proposés mais à partir de types idéaux qui demandent non seulement des ressources mais un changement culturel de la part des acteurs économiques. Dans tous les cas, on observe une contradiction entre :

(a) d'un côté : le temps d'attention prêté à l'urgence, reflété aussi bien dans les pratiques de survie des secteurs appauvris et exclus, aculés par la nécessité d'améliorer sans tarder leurs conditions de vie, que dans les programmes publics ciblés proposés pour faire face à l'urgence, et

(b) d'un autre côté : un temps long nécessaire pour inciter à une prise en compte des options d'action associative encadrées dans l'ESS, et à l'appréciation politique d'un projet de construction effective d'autres structures économiques sur la base des valeurs éthiques et des objectifs propres à l'ESS.

On ne peut pas ne pas mentionner de nouveau la conjoncture du marché mondial. Celle-ci favorise de manière exceptionnelle ces économies dans la mesure où leurs modèles productifs extractivistes permettent aux gouvernements de capter une partie de la rente au niveau international, en soulageant l'étau de la dette extérieure et en rendant possible un degré d'autarcie inédit. Ceci donne, d'une certaine manière, une marge importante à l'apprentissage et aux rectifications si les nouvelles institutions ne donnent pas les résultats escomptés. Cependant, pour des raisons éthiques et politiques, ces marges se rétrécissent parce que, précisément, il y a urgence à donner des réponses durables à l'exclusion et à l'appauvrissement massifs. Lesquels sont le résultat de l'application de la politique néolibérale sur la base d'un régime d'accumulation capitaliste périphérique.

II. CINQ PAYS, CINQ PROCESSUS

1. ARGENTINE : Une politique sociale populiste d'Économie Sociale

Ce cas se situe dans un style de gestion populiste, fondé sur la mobilisation à partir de l'État – non structurée mais massive – de personnes et de ressources dont la légitimité est fondée sur l'efficacité s'agissant de résoudre ou de soulager des problèmes urgents de la vie quotidienne du grand nombre.

Le populisme ne génère pas une société organisée en regroupements solidaires autonomes capables de conformer un espace public de co-construction de politiques d'État, mais une société désorganisée socialement, susceptible d'être conduite politiquement en tant que masse. C'est dans la rencontre entre organisations de base et parti populiste qu'opère cette tension. Le recours facile aux ressources de l'État peut générer de l'anomie et une tendance à la désorganisation ou la souscription passive à des projets politiques hétéronomes.

Les politiques sont élaborées au sein du parti de gouvernement ou par leurs fonctionnaires, en tentant de (a) représenter et donner une réponse aux désirs immédiats des secteurs populaires, (b) résoudre des problèmes de gouvernabilité, (c) consolider ou maintenir une masse de manœuvre électorale. Il n'y a pas de co-construction de politiques mais une participation via la décentralisation de l'exécution, en partie du fait de l'impossibilité de l'appareil bureaucratique de mettre en place des programmes massifs. On reconnaît et convoque les agents des politiques mais dans un style populiste – où les fonctionnaires représentent le bras techno-exécutant du leader, qui maintient l'initiative – et sans possibilité de participation démocratique dans l'élaboration des politiques. (Beaucoup de ces traits caractéristiques se vérifient aussi dans le cas de la Révolution Bolivarienne du Venezuela).

Avec le nouveau gouvernement de 2003, face à la constatation que la crise de l'emploi serait de longue durée, il se produit une évolution réflexive de la politique sociale qui débouche sur l'incorporation, apparemment structurelle, de la politique dite d'économie sociale (réduite à la promotion d'initiatives marchandes, quoique de travail associé autogéré). On institutionnalise la

« politique sociale de l'économie sociale », focalisée sur les secteurs pauvres et/ou avec des problèmes d'emploi et orientée vers leur inclusion dans le marché. Sur le plan symbolique, on enregistre des changements explicites dans le langage (tels que le passage de « bénéficiaires » à « titulaires de droits »). En même temps, on maintient la centralité de la politique du travail progressive à charge du Ministère du Travail (réajustement des salaires, restitution des droits des travailleurs, en particulier le droit à la négociation collective, pression en vue de la formalisation du travail) et des politiques en direction des ménages (allocations familiales attribués par enfant à charge, élargissement de la couverture sociale, etc.).

Un antécédent immédiat date de décembre 2001. Face aux conséquences sociales entraînées par la fin du modèle de convertibilité (peso-dollar), la protestation populaire et la répression déchaînée mettent en évidence une crise de gouvernementalité qui conduit à la démission du Gouvernement de l'Alliance. En guise de réponse face à une situation d'urgence, le Gouvernement provisoire adopte un programme (pensé comme assurance chômage) appelé « Droit Familial d'Inclusion Sociale : chefs du foyer au chômage » (*Derecho Familiar de Inclusión Social: Plan Jefes y Jefas de Hogar Desocupados*). Ce programme prévoit le versement d'une allocation mensuelle d'environ 50 dollars, pour une période initialement limitée (à la fin de l'année, ou à la fin de la situation d'urgence en matière d'emploi), à tous ceux qui remplissent les conditions d'être au chômage et à la tête de foyers pauvres. En échange, on s'attend à une contrepartie de la part des bénéficiaires : participation à ou mise en place d'une initiative d'auto-insertion « productive » ; une alternative étant la réalisation de travaux communautaires ou le suivi d'une formation. Néanmoins, les conditions n'ont pas été réunies pour que ces activités soient efficaces à l'échelle du programme (plus d'un million et demi de bénéficiaires).

En août 2003 le nouveau gouvernement décide de prolonger ce Programme, désormais appelé « Programme National de Développement Local et d'Économie Sociale 'Au Travail' » (*Plan Nacional de Desarrollo Local y Economía Social 'Manos a la Obra'*) dont l'objectif déclaré est l'inclusion sociale par la voie de projets socio-productifs (d'inclusion et générateurs de revenus) fondés sur le travail associatif et autogéré d'au moins cinq personnes. Ceci est cohérent avec la pression exercée par ceux qui disaient craindre l'effet de telles politiques sur « la culture du travail » (dont l'Église). Par ailleurs, l'insuffisance de l'allocation chômage ayant été démontrée, tout comme celle de la simple formation pour promouvoir des activités durables, on a ajouté la création d'un fond visant à transférer des ressources d'investissement à fond perdu (financés par la Banque Mondiale et la BID) pour les projets qui montreraient une possibilité de durabilité.

Ce Programme s'est proposé explicitement de mettre en place :

- a) Des projets productifs et/ou de services, unipersonnels, familiaux, associatifs et/ou communautaires.
- b) La constitution de fonds solidaires.
- c) Le renforcement de coopératives et de mutuelles.
- d) Le renforcement d'espaces associatifs, de conseils consultatifs et d'organisations de la société civile.
- e) La formation d'équipes techniques provinciales et municipales.
- f) Une assistance technique et une formation destinées aux bénéficiaires en vue de la formulation et de l'exécution des projets.

Le caractère massif des situations à couvrir (avec un univers potentiel de 1.800.000 bénéficiaires), la confirmation de ce que la crise serait de longue durée, ainsi que les difficultés liées à l'expectative d'une capacité rapide d'autogestion du travail, ont progressivement conduit à avancer dans l'institutionnalisation d'une politique soutenue d'Économie Sociale. Celle-ci a finalement été considérée officiellement comme « partie prenante de la politique économique », bien qu'elle soit organiquement aux mains de la direction du Ministère du Développement Social.

Quelques instances de cette institutionnalisation ont été :

- La création même d'un Secrétariat de l'Économie Sociale et du Développement Local, actuellement appelé Secrétariat de l'Économie Sociale, au sein du Ministère du

Développement Social de la Nation. Cette localisation dans l'organigramme étatique montre clairement qu'à l'origine cette politique était une politique de compensation dirigée vers les secteurs les plus pauvres.

- L'intégration de l'INAES (Institut National d'Associativisme et d'Économie Sociale, chargé de légiférer, contrôler et promouvoir l'économie sociale en relation aux coopératives et mutuelles) au sein du Ministère du Développement Social, ce qui pourrait permettre une intégration conceptuelle du secteur traditionnel avec les nouvelles formes de l'ESS. C'est le cas du récent programme « L'Argentine travaille » (*Argentina Trabaja*), qui encourage la formation de coopératives dans le cadre de la politique d'insertion, où les équipes de l'INAES assument la formation des futurs coopérativistes. Cette perspective dépendra des changements substantiels dans les fonctions et le rôle de l'INAES, plus tourné traditionnellement vers la régulation que vers la promotion du secteur.
- La création en 2004 du Registre National des « Effecteurs du Développement Local et de l'Économie Sociale » pour enregistrer individuellement les micro-entrepreneurs sociaux dans le but de leur permettre de sortir de l'informalité et accéder à une forme simplifiée de personnalité fiscale : ce qu'on appelle le « *Monotributo Social* », qui permet aux personnes physiques inscrites de réaliser des activités commerciales en présentant des factures, ce qui leur donne accès au système de sécurité sociale (soins de santé, retraite). À cette date, cela concerne 350.000 personnes.
- La décision administrative (2004) de remplacer les virements par chèques ou les paiements en espèces par des paiements par cartes magnétiques dites de débit, avec ses effets collatéraux (réduction des « coûts » du clientélisme pour les bénéficiaires, canalisation d'une masse de la nouvelle demande de biens de consommation basique aux grands monopoles de la vente au détail).
- En 2006 la Loi Nationale 26.117 a été promulguée, dite « De promotion du microcrédit pour le développement de l'économie sociale » et, toujours sous l'égide du Ministère du Développement Social de la Nation, s'est créée la Commission Nationale du Microcrédit (CONAMI), qui compte avec un budget annuel de 25 millions de dollars. C'est ainsi que l'État a assumé l'engagement de promouvoir le microcrédit (à taux subsidiés) avec des fonds publics.
- Le Programme Pro-Huerta de l'Institut National de Technologie Agricole (INTA) et le Programme Social Agricole (PSA, Ministère de l'Agriculture) ont rapidement élargi leur couverture à partir de la crise de 2001, en promouvant l'organisation autogérée de la petite agriculture familiale, en particulier des potagers familiaux ou communautaires avec un sens social (approvisionner des centres de santé, écoles, logements pour des secteurs sans abris, etc.). Cette politique se maintient et s'étend par capillarité à l'ensemble du territoire national. À partir de 2007, suite à une réflexion prolongée, elle a été encadrée comme partie prenante d'une politique de développement de l'Économie sociale.
- De même, l'Institut de Technologie Industrielle et le Ministère du Travail ont des programmes de formation et d'assistance qui s'occupent de nouvelles initiatives de travailleurs autogérés y compris des usines dites récupérées par les travailleurs (bien qu'ils n'encouragent pas de nouvelles récupérations).
- À partir de 2006 le Ministère de l'Éducation a soutenu la création de Technicatures en Economie Sociale et Développement Local. Ce qui a eu comme résultat, le soutien d'une dizaine de provinces à la mise en place de ces programmes de formation de techniciens.
- En 2009 a été promulguée la Loi No 26.355/2009 de « Marque Collective » (*Marca Colectiva*) avec pour objectif « d'améliorer la capacité de vente des regroupements des Unités Économiques, organiser des stratégies communes de production et de commercialisation, le développement d'échelle, visibilité, différenciation et identification

qualitative de leurs produits en relation aux valeurs qui les déterminent à travers un signe distinctif d'identification et un nom propre, campagnes de marketing et/ou positionnement, exposition et ventes ».

- À l'heure actuelle une modification de la Loi sur les Faillites est en cours d'approbation Laquelle donne priorité aux travailleurs et à leurs crédits pour salaires impayés, pour accéder au contrôle des entreprises en crise. Le but de la loi est de compléter la constitution en coopératives de 300 entreprises récupérées par leurs employés à partir de la crise de 2001 et de faciliter cette option pour 3000 autres entreprises qui sont en processus de faillite, ce qui concerne 200 000 employés. Cette initiative législative comprend une reconnaissance des entreprises récupérées et de leur statut en tant qu'association de travailleurs autogérés en conflit ouvert avec le capital, et leur donne droit à l'appui de l'État.

Récemment, la Ministre du Développement Social a signalé que sa principale ligne d'action en matière de politique sociale était la promotion des formes d'Économie Sociale (la seconde est l'allocation universelle pour enfant qui vise les ménages pauvres), et au sein de cette ligne, sous l'étiquette récente de « *Argentina Trabaja* », on a proposé de promouvoir l'intégration de jusqu'à 100.000 travailleurs au chômage dans de nouvelles coopératives de taille moyenne de 50/60 travailleurs et à partir de personnes indigentes, normalement sans qualification. Le programme prévoit un fond de salaires et des matériaux pour une période limitée, en faisant confiance au fait que les coopératives pourront continuer à fonctionner sans de tels subsides. Dans tous les cas, il est clair que ces programmes voient l'économie sociale non comme une alternative aux entreprises de capitaux ou publiques, mais comme une option pour palier, au moins partiellement, l'insuffisance de politiques d'investissement et de création d'emplois pour ces acteurs..

Tous ces programmes ont été confrontés aux limitations de l'État s'agissant d'assumer leur mise en place, d'où l'intervention de nombreux acteurs, gouvernements municipaux, ONG, universités, etc. qui opèrent comme intermédiaires des politiques et de leurs ressources. Le discours officiel manifeste une grande valorisation de l'intégration territoriale de ces initiatives, et diverses instances de participation locale ont été ouvertes, mais celles-ci n'ont pas eu de résultats qui permettent d'avancer vers une cogestion à partir du local. Ici ce qui est fondamental c'est la volonté des gouvernements municipaux, peu disposés à ouvrir le jeu à des acteurs locaux convoqués par des politiques nationales. Mais en général leur objectif est de se positionner comme des médiateurs discrétionnaires des ressources nationales pour des raisons électorales.

Suite à l'initiative du gouvernement national, au cours des dix dernières années, la formation d'instances gouvernementales (au niveau provincial et/ou municipal) chargées de promouvoir l'économie sociale se sont multipliées. Ainsi « ... en sept ans, elle a été établie au niveau national, parmi les 24 provinces, 14 ont créé des unités d'organisation liées à l'ESS, même chose dans la Ville Autonome de Buenos Aires et les deux municipalités les plus grandes du pays. »³ Il faut souligner que de telles instances ont en général un statut de Direction (en dessous des sous-secrétariats de gouvernement) et ont un rang comparable à celui d'un Ministère de Développement Social, chargé des politiques dirigées vers les secteurs pauvres et vulnérables.

Un autre élément important est qu'une des deux centrales ouvrières, la Confédération des Travailleurs de l'Argentine (CTA) a incorporé dans son agenda la revendication du statut légal du travailleur autogéré, un élément important de l'institutionnalisation de l'ES, bien qu'il n'y ait pas à ce jour de résultats.

2. BRÉSIL : Une expérience de co-construction de politiques publiques d'ESS⁴

³ Susana Hintze, María Victoria Deux Marzi et María Ignacia Costa, "Los organismos públicos de promoción del trabajo asociativo autogestionado en la Argentina", 2009.

⁴ Sur ce cas, nous avons notamment consulté le travail de Susana Hintze. "Las políticas para la economía social y solidaria en América Latina: sostenibilidad y protección del trabajo asociativo y autogestionario" (Thèse de doctorat, Universidad Autónoma de Barcelona, 2011).

Tandis qu'en Argentine on parle, au niveau de l'État, d'« Économie Sociale », au Brésil on fait plutôt mention à l'« Économie Solidaire » (ES). La genèse des politiques publiques liées à l'ESS en Argentine est rattachée à une conjoncture d'urgence : des politiques sociales ont été adoptées dans ce cadre pour contenir la masse de nouveaux exclus et appauvris, l'adjectif « social » étant alors utilisé dans le sens de « dirigé vers les pauvres » (et les nouveaux pauvres). Dans le cas brésilien en revanche, à l'origine, il y a les organisations d'acteurs autonomes d'économie solidaire. C'est en ces termes qu'ils ont baptisé l'instance gouvernementale qu'ils ont défendu devant Lula da Silva, parvenant à sa création en 2003.

Une caractéristique du cas brésilien est que l'Économie Solidaire apparaît, bien qu'à un rang mineur, dans le discours de plusieurs ministères : Développement Agricole, Éducation, Développement Social et Combat contre la Faim, Travail et Emploi, bien que le Secrétariat de l'Économie Solidaire (SENAES) soit rattaché à ce dernier. Les documents de politique étatique voient l'Économie Solidaire comme une voie pour résoudre le chômage plutôt que comme une option structurelle (« Une autre économie »). Néanmoins, il convient de signaler que la vision de l'ES est bien plus vaste, bien que dans la pratique son action collective soit limitée aux entreprises associatives autogérées par les travailleurs, les politiques publiques étant un instrument de soutien, d'amplification et d'enchaînement des entreprises de ce secteur. De fait, les états des lieux et les analyses régulières de l'Économie Solidaire se concentrent sur les initiatives, les associations et les groupes informels, sans inclure d'autres formes d'organisation (voir le cas du Venezuela) ni en faisant référence aux caractéristiques structurelles du système économique (voir cas de l'Équateur).

Mais la caractéristique distinctive du Brésil est la conformation préalable d'un mouvement d'ES, institutionnalisé sous le titre de Forum Brésilien d'Économie Solidaire (FBES), qui regroupe aujourd'hui trois types d'acteurs : les entrepreneurs économiques solidaires, les promoteurs de la société civile et les gérants publics. Son origine remonte à la première édition du Forum Social Mondial (2001) à l'occasion duquel s'est constitué le Groupe de Travail Brésilien d'Économie Solidaire. C'est ce mouvement qui, avec l'élection en 2003 de Lula da Silva, provenant du Parti des Travailleurs (PT), a encouragé la création du SENAES obtenant la désignation à sa tête de Paul Singer, économiste socialiste et l'un des fondateurs du PT. Simultanément a été créé le Conseil National de l'Économie Solidaire (CNES), organe consultatif et de proposition, composé d'acteurs multiples, d'une manière similaire à celle de la FBES.⁵ Ce degré d'institutionnalisation de la relation État/société civile a également entraîné une bureaucratisation du mouvement (de notre point de vue inévitable, si on se propose la co-construction).

Aussi bien le SENAES que le FBES se sont montrés favorables à la décentralisation, en générant des structures locales et étatiques qui s'articulent avec les instances nationales. Les instances provinciales et municipales, les plus proches de la population cible, ont eu tendance à interpréter ces programmes comme assistanciers et de court terme.⁶ Une autre caractéristique des programmes publics a été la volonté de faire en sorte que la politique en faveur de l'ES soit transversale. Cela est visible dans la multiplication des actions au sein de divers ministères qui peuvent entrer en relation dans le cadre d'une promotion de l'ES. Au demeurant, la possibilité de ce que le gouvernement national assume effectivement l'ES comme une ligne prioritaire et décide de créer un Ministère de l'Économie Solidaire, comme le réclame le FBES, paraît encore bien lointaine. Les difficultés pour parvenir à une loi d'économie solidaire rend compte d'une résistance de la part de l'État à la reconnaître comme une voie permanente de développement alternatif.

Néanmoins, le discours du SENAES va au-delà de la politique sociale de compensation et propose l'ES comme une forme alternative d'organisation des processus économiques. Quant au statut du travailleur associé, la CONAES a posé la question de sa reconnaissance et l'accès à des droits tels que la sécurité sociale, l'équivalent d'une assurance chômage en cas de chute saisonnière de l'activité, sans résultats pour le moment. Récemment (en novembre 2010), et peu avant la fin de son mandat, le gouvernement de Lula a créé le Système National du

⁵ Conférences et Conseils sont des instances créés par la Constitution de 1988 pour favoriser la rencontre entre fonctionnaires et acteurs sociaux organisés autour de thèmes ou de problèmes tels que la santé, le transport, etc.

⁶ Voir Susana Hintze, *op. cit.*

Commerce Équitable et Solidaire en suivant la demande de la II Conférence d'Économie Solidaire (CONAES).

Le PT a un point d'ancrage chez les activistes des Communautés Ecclésiastiques de Base (CEB) surgies pendant la dictature militaire, ce qui imprime une orientation basiste à l'un des courants de ce parti. Néanmoins, le FBES a participé activement à la création du SENAES et à la désignation de son Secrétaire, consacrant une bonne partie de son activité à participer à l'ébauche et au contrôle de la mise en place de politiques étatiques pour l'ES. Ce qui inclut une demande d'allocation de fonds et d'un cadre légal pour le travail associatif autogéré. Dans ce sens, la Centrale Unique des Travailleurs (CUT), également contrôlée par le PT, a convoqué les universités nationales à soutenir les initiatives de l'ES, suite à quoi s'est formé l'UNITRABALHO : un réseau de 80 universités qui ont assumé l'engagement de participer à la création d'initiatives de l'ES, en particulier à travers des Incubateurs. Ultérieurement, la CUT a soutenu la formation de chaînes productives d'ES.

Paradoxalement, la racine commune des organisations du mouvement d'ES et du PT peut faire que le degré d'institutionnalisation atteint soit vulnérable en cas de changement gouvernemental, qu'il s'agisse de l'élection d'un autre parti ou d'un autre courant au sein du PT. Un exemple : le budget participatif encouragé par le PT de Porto Alegre. Instauré et pratiqué pendant plus de 10 ans, on le croyait institutionnalisé, partie prenante de la culture politique démocratique en deçà ou au-delà de la volonté du parti au gouvernement. Il s'est pourtant écroulé lorsque le PT a perdu les élections. Ceci pourrait être confirmé avec le nouveau gouvernement du PT, sous la Présidence de Dilma Rousseff, qui vient d'envoyer au Congrès une proposition pour que le SENAES et le CNES fassent désormais partie du Secrétariat de la Micro et Petite Entreprise (31-3-2011). Certains ont interprété ceci comme une régression étant donné que la proposition du FBES était de constituer un Ministère de l'Économie Solidaire. Soutenue par son assemblée plénière avec la participation de 20.000 membres, le FBES réclamait la création d'un Ministère en argumentant qu'il fallait faire de l'ES une composante à part entière des politiques de développement du Brésil, en encourageant un autre modèle de production, de commercialisation et de consommation. Ceux-là considèrent que de s'en remettre au Secrétariat de la Micro et Petite Entreprise c'est les limiter à la fonction d'inclusion productive et de création d'emploi et de revenu au sein du même régime d'accumulation capitaliste auquel on doit précarité et inégalités.

Autre interprétation possible : on pourrait voir dans cette mesure l'acceptation d'une ligne de proposition du mouvement. C'est-à-dire que l'ES soit vue comme une ligne de développement économique et social (comme cela a été dit des PME pendant plusieurs décennies). Indépendamment du bien fondé d'une interprétation ou de l'autre, le fait est que la mesure a été prise sans consulter le FBES, ni le Conseil ni la Conférence de l'ES. Suite aux réclamations du FBES, à partir du mois de mai 2011 une instance de dialogue s'est ouverte, mais la Présidente a indiqué qu'elle ne modifiera pas sa décision d'intégrer l'Économie Solidaire comme un sous-secrétariat du nouveau Secrétariat de la Micro et Petite Entreprise. Le FEBS c'est mobilisée et il a obtenu la réaffirmation du développement de l'ES comme un politique d'état.

Pour une vision qui s'oriente vers l'idée qu'une « Autre Économie est possible » la politique actuelle est très limitée. Au Brésil, une proposition d'économie sociale et solidaire au niveau national devra faire face au grave problème de redistribution inégalitaire de la terre. Le Mouvement des Sans Terre (MST) compte quelques 20.000 membres dans tout le Brésil et agit auprès de quelques 60.000 familles paysannes dans la lutte pour la terre. Plus de 100.000 familles vivent actuellement dans des campements informels en attente de terres et bien que 500.000 aient déjà été assignées, selon des données du MST, il y a au Brésil plus de quatre millions de famille sans terre. Néanmoins, son principal dirigeant soutient que la concentration de la propriété n'a pas diminué, qu'elle a au contraire augmenté sous le gouvernement du PT. Le système institutionnel fait qu'une action menée pour récupérer des terres improductives peut prendre entre dix et vingt ans avant de devenir effective. Les temps de la justice sont lents quand il n'y a pas de force ou de volonté politique pour la réinstitutionnalisation de la hiérarchie entre le droit à la propriété privée illimitée ou le droit à la vie des dépossédés.

3. VENEZUELA : Un projet de re-construction de l'économie et de la société à partir de l'État

L'actuel processus de Révolution Bolivarienne au Venezuela remonte à la protestation populaire face aux politiques néolibérales de février 1989 (*Caracazo*), au soulèvement militaire dirigé par le lieutenant-colonel Hugo Chávez (1992), élu Président de la République en 1998. Par la suite une série d'élections et de référendums démocratiques se sont succédés qui ont réaffirmé la légitimité d'un processus de transformation qui – selon ce qu'indique Chavéz au Forum Social Mondial de 2005 – sera de transition au socialisme.

Dans le cas du Venezuela on trouve une profusion de noms donnés par le gouvernement lui-même en 12 ans : économie sociale, communale, populaire, etc. Ce qui d'une certaine manière reflète la rapidité du processus de recherche, d'expérimentation et d'apprentissage qui s'y joue. On observe aussi une évolution du sens de la proposition d'économie sociale, qui va de la démocratisation du marché et du capital – où l'économie sociale est vue comme une voie alternative et complémentaire à l'économie privée et l'économie publique, fondée sur des entreprises associatives et des petites entreprises autogérées – vers la construction du « Socialisme du XXI^e siècle ».

En tout cas, à la différence des deux premiers pays évoqués et, comme on le verra aussi pour l'Équateur et la Bolivie, on enregistre ici une forte relation entre les propositions d'ESS et un projet de construction d'un autre système économique.

Dans son Article 308, la nouvelle Constitution prévoit que « l'État protégera et encouragera les petites et moyennes entreprises, les coopératives, les caisses d'épargne, tout comme les entreprises familiales, la micro-entreprise et *n'importe quelle forme d'association communautaire pour le travail, l'épargne et la consommation, sous le régime de la propriété collective, dans le but de fortifier le développement économique du pays, en le soutenant par l'initiative populaire* ».

En juillet 2008 la Loi Organique du Système économique Communal est promulguée qui a pour objet de développer et de fortifier le Pouvoir Populaire, en établissant les normes, les principes, et les procédés pour la création, le fonctionnement et le développement du Système Économique Communal. Celui-ci est composé d'*organisations socio-productives sous le régime de la propriété sociale communale, encouragées par les instances du Pouvoir Populaire, le Pouvoir Public, ou par accord entre les deux, aux fins de production, distribution, échange et consommation des biens et des services, ainsi que des savoirs et des connaissances, pour satisfaire les besoins collectifs et réinvestir socialement l'excédent, au moyen d'une planification stratégique, démocratique et participative.*

Entre autres, on énumère les principes de la nouvelle économie dont les suivants : démocratie participative, complémentarité, primauté des intérêts collectifs, cogestion, autogestion, coopération, solidarité, efficacité, efficience, effectivité, contrôle social, défense et protection de l'environnement. On défend une organisation et une articulation depuis les communes en tant que territoires ayant leur propre projet et une capacité d'autogestion à travers les Conseils et les Comités communaux. On reconnaît et encourage les relations de troc entre les communes et leurs diverses entreprises. Les formes proposées (il ne s'agit pas de formes préexistantes mais d'une construction innovatrice) sont :

- α) Entreprises de propriété sociale directe communale : constituées par les instances de Pouvoir Populaire dans leurs milieux territoriaux respectifs, destinées dans l'immédiat au bénéfice des producteurs qui l'intègrent et de la collectivité à laquelle elles correspondent ; gérées par le pouvoir populaire qui les a constituées.
- β) Entreprises de propriété sociale indirecte communale : semblables aux autres, mais constituées et gérées par le Pouvoir Public, transférables à une instance de Pouvoir Politique.
- γ) Unité productive familiale : c'est une organisation dont les membres appartiennent à un noyau familial qui développe des projets socio productifs destinés à satisfaire leurs besoins et ceux de la communauté.
- δ) Des groupes d'échange solidaire : Ensemble des prosommateurs organisés volontairement, dans le but de participer sous l'une des modalités des systèmes

alternatifs d'échange solidaire. On encourage ces groupes à créer leur propre monnaie et à établir un taux de change avec la monnaie nationale.

On observe que les communautés ou pouvoirs populaires se fondent sur l'association volontaire plutôt que sur des communautés préexistantes. Parmi les objectifs de la politique publique celui d'encourager et de soutenir la formation de ces articulations d'entreprises communautaires ou mixtes (avec participation étatique). Bien qu'on soutienne le développement endogène comme modèle de développement à partir des territoires, la coordination de la gigantesque mobilisation qu'implique le fait de construire l'économie à partir de chaque commune est menée à partir du Ministère du Pouvoir Populaire, instance nationale. Il faut reconnaître que l'histoire de la société vénézuélienne n'est pas caractérisée pas par une forte organisation préalable, il serait ainsi délicat de confier un projet de cette envergure à l'initiative régionale. Par ailleurs, diriger un programme de changements et d'innovations culturelles et matérielles aussi importants est une tâche complexe pour être résolue depuis les centres nationaux de décision.

En ayant recours au diagramme présenté ci-après, on peut suggérer que, tandis que dans les cas de l'Argentine et du Brésil il s'agit de former des organisations associatives et autogérées de travailleurs à partir de l'économie populaire, et en particulier des secteurs exclus, dans le cas du Venezuela, on vise à créer des entreprises coopératives, communautaires, populaires, mixtes, familiales. Lesquelles entrent toutes dans la catégorie des Entreprises de Production Sociale, aussi bien par l'initiative des communautés locales constituées à une telle fin que par la transformation des entreprises privées et publiques, ce qui inclut la possibilité de formes mixtes publico-communautaires.

Le Venezuela est ainsi un cas d'institutionnalisation menée du haut vers le bas, depuis l'État vers la société, confronté au double obstacle d'un état bureaucratique résistant aux nouvelles politiques et d'une société dépourvue d'organisations suffisantes, capables de faire des propositions de manière autonome ou d'assumer les consignes de l'État. On a essayé d'encourager la volonté et la disposition à la coopération en destinant une grande quantité de ressources à la formation de nouvelles entreprises de production sociale, en particulier des coopératives, avec des résultats plus que mitigés (seul 10% des coopératives encouragées fonctionnent).

Par ailleurs, étant donné que l'institutionnalité héritée (organisation bureaucratique de l'État, dispositions et capacités des fonctionnaires publics, culture politique rentière de la population) a manifesté une résistance au type des transformations encouragées par le gouvernement national, et à leurs échéances jugées trop rapides, ce qui s'est produit c'est une nouvelle institutionnalisation des pratiques d'intervention, avec de nouveaux acteurs : les Missions, parallèles aux structures de l'État, dont une (« *Vuelvan Caras* ») a eu à sa charge la mobilisation des ressources et des encouragements aux initiatives économiques menées à partir des communautés. C'est quelque chose de remarquable que l'accent mis sur la génération de processus endogènes de production pour résoudre les besoins locaux plutôt que de s'en remettre à l'habituelle tendance à promouvoir la production destinée à l'exportation.

À cette fin la nouvelle institutionnalité inclut les instances suivantes :

- Constitution de la République Bolivarienne de Venezuela (1999), qui a déjà fait l'objet d'une réforme. On y introduit l'Économie Sociale et le mandat selon lequel les « États et les Communes décentralisent et transfèrent aux communautés et associations de quartier organisées les services... en stimulant les expressions de l'économie sociale, telles que les coopératives, caisses d'épargne, mutuelles et autres formes associatives... comme une stratégie de démocratisation du marché et du capital... »
- Ministère de l'État pour le Développement de l'Économie Sociale (MEDES, 2002), par la suite transformé en Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Économie Populaire (MINEOP, 2004), puis rebaptisé Ministère du Pouvoir Populaire pour les Communes et la Protection Sociale (2009)
- Mission « *Vuelvan Caras* », dont l'objectif est de « promouvoir le changement du modèle économique, social, politique et culturel, en se centrant sur l'éducation et le travail ».

- Création de Conseils Communaux (2006), dont l'objectif est de faire en sorte que la société organisée participe directement à la gestion des politiques et des projets publics. On traite à l'Assemblée Nationale le projet de Loi Organique des Communes (2010) qui définit la commune comme « une entité locale socialiste constituée par l'initiative souveraine du peuple organisé, partir de laquelle on édifie la société socialiste... ». Dans d'autres instruments législatifs, on indique que les spécificités qui définissent les organisations communautaires sont : la coopération, le travail associé, l'orientation visant à promouvoir les services collectifs et l'échange solidaire.
- Loi d'encouragement et de développement de l'Économie Populaire (2008) pour stimuler le modèle socio-productif communautaire sur la base de projets menés par les communautés organisées.
- Il existe un programme de transformation des entreprises étatiques ou des entreprises privées de production sociale contrôlées par les communautés et/ou les travailleurs. On définit comme Entreprises de Propriété Sociale ou Entreprises de Production Sociale Indirecte celles qui sont dirigées par l'État, en représentation de la communauté qui a une participation alors que le contrôle est transféré aux travailleurs à mesure qu'ils s'organisent en unités collectives, l'État pouvant conserver le contrôle si elles sont considérées comme stratégiques. Elles se différencient des Entreprises de Production Sociale Directe dans la mesure où celles-ci surgissent par autodétermination des populations et assument la forme de coopératives de travail. (2008)

L'emphase est mise sur les nouvelles relations sociales au niveau de l'entreprise (les travailleurs sont propriétaires et gèrent démocratiquement l'entreprise) et la relation de celles-ci avec la communauté dont elles font partie. Quant à une vision plus systémique du rôle qu'elles jouent dans le modèle d'accumulation, on privilégie leur rôle dans la substitution des importations – en particulier des éléments qui composent le panier de la ménagère, principalement les aliments – en mettant l'accent sur un certain degré d'autarcie locale (développement endogène). On encourage l'intégration dans des chaînes productives. Ce qui est remarquable c'est le changement de cap en relation au modèle habituel de développement local dans la région, orienté à identifier une niche du marché pour l'intégration de la localité via l'exportation.

La référence continue au rôle de l'Économie Sociale dans le système économique caractérise son objectif comme étant de réussir « un changement du modèle d'appropriation et de distribution des excédents ». La non référence à la *génération* des excédents s'explique dans la mesure où la source principale est la production et l'exportation de pétrole, dont le gouvernement a réussi à capter une proportion bien supérieure par la renégociation avec les entreprises concessionnaires et a soutenu qu'il va « semer » le pétrole pour le développement de l'économie nationale. Effectivement, pour rendre effectives ces transformations d'importantes ressources de l'État ont été transférées vers les projets de formation de coopératives, avec de grandes difficultés pour la constitution réelle de nouvelles entreprises (entre 5 et 15% de celles que l'on a enregistrées initialement).

4. BOLIVIE : Vers un système économique à la racine communautaire (Vivre Bien)

Dans le cas de la Bolivie, il convient de souligner que l'on arrive à l'actuel gouvernement avec un Président indigène, suite à un processus de luttes qui engage les mouvements sociaux, avec une forte présence du mouvement des peuples autochtones (et une histoire additionnelle de syndicalisme), qui comprend des événements marquants tels que la « guerre » contre la privatisation de l'eau commencée en 2000 et reprise en 2004 jusqu'en 2005, la guerre pour la légalisation de la coca de l'année 2002 et la guerre en défense de la nationalisation du gaz en 2003 qui a provoqué la chute du gouvernement. Toutes ces revendications sont propres à une proposition de changement du régime économique vers un régime d'Économie Sociale tel que nous l'entendons pour l'Amérique latine.

Le Mouvement vers le Socialisme (MAS) est arrivé au gouvernement en 2005. En 2006 celui-ci a émis le Décret Suprême 28701, relatif à la nationalisation des hydrocarbures. On convoqua une Assemblée Constituante et suite aux délibérations une nouvelle Constitution fut proclamée

en février 2009. Son Article 306 établit que l'économie plurielle est conformée par les formes d'organisation économique : communautaire, étatique, privée et sociale coopérative et qu'elle s'articule selon les principes de complémentarité, réciprocité, solidarité, redistribution, égalité, sécurité juridique, durabilité, équilibre, justice et transparence. On clarifie que l'économie sociale et communautaire complétera l'intérêt individuel avec le bien vivre collectif. On donne également un rôle central à la redistribution des excédents économiques par le biais de la provision de biens publics et l'investissement productif. À contre-courant des propositions néolibérales on assigne à l'État un rôle directeur des processus économiques et on récupère le principe de planification à charge du gouvernement national et des gouvernements régionaux.

D'après la Constitution, l'État :

- Reconnaîtra, respectera, protégera et encouragera l'organisation économique communautaire, qui comprend les systèmes de production et de reproduction de la vie sociale, fondés sur les principes et la vision propres aux peuples et aux nations autochtones et paysans.
- Donnera priorité au soutien à l'organisation des structures associatives de petits producteurs, urbains et ruraux, et encouragera le développement productif rural comme fondement des politiques de développement du pays.
- Protégera et fomentera les organisations économiques paysannes, et les associations ou les organisations de petits producteurs urbains.
- Facilitera l'accès à la formation technique et à la technologie, aux crédits, à l'ouverture des marchés et aux services financiers des secteurs de la micro et de la petite entreprise, de l'artisanat, du commerce, des services, des organisations communautaires et des coopératives de production.
- En ce qui concerne les achats, il donnera préférence à la production artisanale pourvue d'une identité culturelle et aux petites entreprises, ainsi qu'aux organisations économiques paysannes et organisations ou associations de petits producteurs.
- Reconnaîtra, encouragera, soutiendra et régulera l'organisation et le développement des coopératives en tant que formes de travail solidaire et de coopération.

Il est évident que ce nouveau cadre constitutionnel donnera priorité aux formes économiques centrées sur le travail autogéré qui composent l'économie populaire. Cependant, dans un contexte où l'opposition de base classiste et régionale n'a pas cédé, les échéances pour avancer dans des changements structurels ne peuvent être accélérées.

Par ailleurs, au regard de la situation sociale héritée (45% d'extrême pauvreté), on comprend que les politiques mises en place jusqu'à présent se soient focalisées sur une politique sociale de redistribution au moyen de bonus monétaires (aide scolaire, pensions destinées au troisième âge, soins prénataux) et au moyen de l'investissement pour la provision de services basiques (santé, éducation, assainissement).

Quant aux nouvelles formes d'organisation économique reconnues, on a avancé dans l'octroi de la personnalité juridique aux communautés, une condition habituelle pour que l'État puisse allouer des ressources et embaucher les communautés.

La Constitution consacre aussi une attention particulière à l'accès à la terre et à la limitation des grandes propriétés foncières improductives, ce qui implique une nouvelle institutionnalisation du droit de propriété privée et sa réversion lorsque elle donne lieu à une extrême concentration. Dans ce domaine il y a des nouveautés puisque, récemment, une annonce a été faite selon laquelle on donnera à des paysans et des autochtones 4 millions d'hectares de terres fiscales et que pour l'année 2013 on se propose de compléter des remises pour 52 millions d'hectares, en revenant sur les remises faites par des gouvernements antérieurs à des secteurs privés de terres restées improductives.

5. EQUATEUR : Vers un système économique social et solidaire (Bien vivre)

Au cours des années 2000, trois présidents élus ont été révoqués en Équateur suite à de grandes mobilisations sociales de rejet pour non respect des promesses électorales. C'est en 2006, que l'actuel Président Rafael Correa d'Alianza País a été élu. Il a convoqué une

Assemblée Constituante et une nouvelle Constitution a été rédigée en consultation continue avec les principaux secteurs et les mouvements sociaux.

La nouvelle Constitution établit que l'on reconnaît diverses formes d'organisation de la production en économie, entre autres les entreprises publiques ou privées, mixtes, familiales, domestiques, autonomes, communautaires, associatives et coopératives. Les six dernières formes énumérées conformément l'économie populaire, et les trois dernières l'économie populaire solidaire.

On a créé l'Institut d'Économie Populaire Solidaire (IEPS, au sein du Ministère de l'Inclusion Économique et Sociale ou MIES) et après trois ans de débats la loi d'Économie Populaire et Solidaire vient d'être promulguée. De même, le Programme National du Bien Vivre reconnaît les formes de l'économie populaire solidaire et annonce la création de mécanismes de participation pour la définition des politiques publiques. Jusqu'à maintenant on n'a pas avancé sur ce dernier point de manière substantive, ce qui montre la résistance des institutions antérieures (bureaucratie étatique, culture politique des organisations sociales et de la citoyenneté en générale).

L'article 283 de la Constitution de la République établit que « le système économique est social et solidaire et qu'il est intégré par les formes d'organisation économique publique, mixte, populaire et solidaire et toutes celles que la Constitution détermine » et il ajoute que « l'économie populaire et solidaire sera régulée en accord avec la loi et comprendra les secteurs coopérativistes, associatifs et communautaires ».

La Loi d'Économie Populaire et Solidaire est probablement l'instrument spécifique d'institutionnalisation juridique de l'économie sociale et solidaire le plus développé dans la région. C'est pourquoi nous lui consacrerons une attention particulière :

La loi caractérise les organisations de l'économie populaire comme étant orientées à « satisfaire des besoins et générer des revenus, elles sont fondées sur des relations de solidarité, de coopération et de réciprocité, en privilégiant le travail et l'être humain comme sujet et fin de leur activité, orientée vers le bien vivre, en harmonie avec la nature, par-dessus l'appropriation, le profit et l'accumulation de capital. »

L'applicabilité de la loi est ensuite conditionnée par le fait que les organisations qu'elle encourage soient régulées sur la base de : a) La recherche du bien vivre et du bien commun ; b) La primauté du travail sur le capital et des intérêts collectifs sur les individuels ; c) Le commerce équitable et la consommation éthique et responsable ; d) L'équité de genre ; e) Le respect de l'identité culturelle ; f) L'autogestion ; g) La responsabilité sociale et environnementale, la solidarité et la réédition des comptes ; et, h) La distribution équitable et solidaire des excédents.

Elle établit que l'Économie Populaire Solidaire est le fait d'associations, de coopératives et de communautés, comme on l'a dit, mais on ajoute les Unités Économiques Populaires (UEP). C'est-à-dire des organisations non formelles ni nécessairement solidaires de l'économie populaire qui requièrent une personnalité juridique. Des procédures simplifiées ont, de fait, été instaurées (l'inscription dans un registre) pour permettre cette formalisation. En référence au diagramme déjà présenté, cette définition couvre toute l'économie populaire, en particulier son secteur solidaire.

Plus précisément, on définit les UEP comme : « celles qui se consacrent à l'économie des soins, les initiatives unipersonnelles, familiales, domestiques, le commerce de détail et les ateliers artisanaux ; qui réalisent des activités économiques de production, de commercialisation des biens et de prestations de services qui seront encouragées en promouvant l'association et la solidarité. »

Autre caractéristique de cette Loi : elle comprend, en même temps que les UEP et les communautés, les coopératives et les associations de toute taille et, en particulier, le secteur des coopératives financières qui faisait pression pour rester en dehors de ce cadre légal et rejoindre le secteur bancaire. La Loi génère de nouvelles institutions qui garantissent l'affluence

de fonds au système de finances solidaires ainsi que des fonds de liquidités et d'assurance des dépôts. Ce qui en fait un concurrent efficace du système bancaire dans la captation de l'épargne et donne lieu à un espace de régulation de la prolifération des initiatives de microcrédit dans le pays.

Les mobilisations qui accompagnent les processus de définition de ces changements montrent que l'institutionnalisation de nouvelles formes d'économie solidaire se confrontent à et doivent vaincre des forces et des intérêts puissants. Ce qui requiert un projet non seulement social mais politique lequel ne saurait se passer d'organisations spécifiquement politiques.

La constitution équatorienne instaure des changements très significatifs à propos de la relation de l'économie avec la nature : on établit non seulement un usage rationnel des « ressources naturelles » mais on modifie les règles de leur appropriation (l'eau ne peut pas être privatisée) et on incorpore des droits de la nature. Ce qui constitue une première dans l'histoire législative, telle que nous la connaissons.

III. QUELQUES CONCLUSIONS

En dépit de l'hétérogénéité des pays et des processus abordés, il existe dans plusieurs pays de la région une tendance à redéfinir ce que l'on entend par économie, qui laisse une place à la reconnaissance et à la promotion publique d'un secteur de l'ESS ou bien à la restructuration de l'ensemble de l'économie comme Système d'Économie Sociale et Solidaire. Ceci est associé à des processus de changement politique dans la direction de projets d'orientation populaire.

Bien que l'on observe une grande richesse d'options qui restent à ce jour ouvertes, nous tenterons de faire quelques généralisations sur la relation entre les processus dynamiques de développement de nouvelles formes économiques et l'institutionnalisation de l'ESS à partir de l'expérience de l'Amérique latine.

Une nouveauté qu'apporte l'Amérique latine est l'intensité et la continuité des processus d'incorporation de l'ESS à l'imaginaire et à l'action publique. Au cours des dix dernières années, dans les cinq pays sélectionnés, on observe des changements politiques importants, à la fois une reconnaissance sociale et politique de l'ESS et le développement de nouvelles manières de l'institutionnaliser.

Les changements dans le contexte social, économique et politique, comme le mouvement de défense de la société devant le destructeur programme néolibéral mis en place pendant trente ans, ont favorisé l'incorporation de nouvelles formes d'intervention étatique associées à l'économie sociale ou, plus encore, à l'émergence de projets ambitieux d'ESS qui impliquent un changement structurel dans les comportements des acteurs publics et privés et, en conséquence, des institutions économiques. Dans certains cas, les innovations ont pu être soutenues et approfondies de manière opérative sur la base de l'apprentissage et/ou de l'action des sujets étatiques ou sociaux qui en sont les promoteurs ; mais, en général, elles restent vulnérables en dépit de décisions légales adoptées qui se jouent au niveau de la Constitution. En tout cas, étant donné qu'ils se développent dans un champ de forces en conflit, ces projets sont politiques et restent exposés aux vicissitudes de la lutte politique.

Comme on le voit, il n'y a pas qu'un seul chemin qui mène à l'institutionnalisation de l'ESS :

Au Brésil et en Argentine, l'ESS et ses institutions surgissent, ou se frayent un chemin, comme un élément de plus au sein de stratégies sociales et politiques *d'insertion ou de réinsertion des secteurs exclus au même régime économique qui les a exclus.*

Au Venezuela, en Bolivie et en Équateur, dans le sillon des récents changements constitutionnels, l'ESS a été incorporée comme un élément central d'une rupture institutionnelle, encadrée dans une proposition de *changement au sein du régime social d'accumulation.*

Dans le cas de la Bolivie et de l'Équateur ceci est également à mettre en relation avec une proposition de plus grande portée : *s'attaquer à un processus historique de modernisation incomplète et contrecarrer sa prétention d'uniformisation des formes productives selon le*

prototype idéal de l'entreprise de capitaux privée ou publique et la prolétarianisation des travailleurs.

Les nouvelles Constitutions de la Bolivie et de l'Équateur reconnaissent la diversité des formes d'organisation économique empiriquement vérifiées (e.g. le système communautaire en Bolivie et en Équateur) et proposent d'institutionnaliser cette diversité comme propre à une économie plurielle, en la reconnaissant juridiquement, en la rendant sujet/interlocuteur de politiques de promotion et de consolidation. Dans le cas du Venezuela l'innovation se produit dans le cadre d'un projet étatique qui cherche le développement de la productivité et une distribution plus équitable de la richesse au moyen de formes autogérées à charge des travailleurs-proprétaires et/ou des communautés locales, en conjonction avec les entreprises publiques, où ces nouvelles formes répondent à un modèle préfiguré à la manière, presque, d'une ingénierie. Dans les trois cas, il y a une volonté politique expresse de transformation majeure du système économique qui passe par sa réorientation en vue de la résolution des besoins de tous.

Dans ces trois pays et en Argentine le rôle de l'État est renforcé comme représentant d'un projet populaire et comme directeur du processus économique, mais c'est seulement dans les trois pays andins que la planification intégrale est mise au centre du processus de développement d'un nouveau régime économique. Le Brésil peut être caractérisé comme une consolidation réussie d'un régime capitaliste plus autocentré qui reconnaît, du fait de la pression de ses acteurs, l'ESS comme une modalité de l'activité économique, quoique marginale.

Quant aux ressources pour l'accumulation et la redistribution, dans les Constitutions de Bolivie, de l'Équateur et du Venezuela se pose la question de la nationalisation des rentes des hydrocarbures et en Argentine les politiques récentes se basent sur la captation des rentes agraires et minières, résultant des prix élevés du marché mondial comme source d'alimentation d'un modèle d'accumulation davantage autocentré. Il n'y a pas de nouveautés dans ce sens dans le cas du Brésil, qui se fonde sur l'approfondissement de l'industrialisation combinée avec l'exportation de produits primaires.

En Argentine, en Bolivie, en Équateur et au Venezuela se vérifie une tension entre les déclarations en termes de respect de l'équilibre écologique et le désir de dépasser le caractère extractiviste du modèle économique capitaliste périphérique, d'un côté, et les urgences de la génération et de la captation des grands excédents à investir dans l'amélioration immédiate des conditions de vie des secteurs populaires et l'investissement pour diversifier l'économie. S'agissant d'économies fondamentalement primaires exportatrices, une telle captation d'un plus grand excédent implique un approfondissement du modèle extractiviste et une nouvelle ouverture aux investissements du capital global qui évolue dans ce secteur. Le projet d'une ESS est traversé par ces tensions, puisque, alors même qu'on admet sa relation virtuose entre insertion en matière d'emploi et satisfaction des besoins basiques, dans l'ensemble on la voit comme une forme subordonnée en ce moment de la transition. Mais le processus a un fort dynamisme et il y a d'importants secteurs de la population qui ne pourront pas être intégrés productivement au régime d'accumulation capitaliste extractiviste, ce que signale le potentiel de la proposition.

Sur ce point il y a beaucoup de différences dans la profondeur de principes qui orientent la réinstitutionnalisation proposée ou, du moins, les intentions à ce sujet. Tandis que le Venezuela, le Brésil et l'Argentine restent centrés sur les indicateurs de croissance économique et de distribution plus équitable de la richesse, en Équateur et en Bolivie les Constitutions posent la question du changement du système civilisateur, en déplaçant les valeurs économiques propres à la modernité (progrès, croissance économique, individualisme, normes de consommation possessive) par la cosmovision des peuples autochtones associée au Bien Vivre ou au Vivre Bien (réciprocité, solidarité, complémentarité, communauté, justice, équilibre dans l'échange avec la nature).

En Amérique latine, l'Économie populaire et ses formes de résistance ou de survie fournissent le socle socioéconomique et culturel sur lequel peut se construire une économie solidaire. Le monde paysan, et ses organisations renouvelées (MST au Brésil, Via Campesina, etc.), le mouvement argentin des *piqueteros*, les mouvements de genre, les mouvements ethniques, les courants de la théologie de la libération, constituent des forces sociales qui peuvent encourager

la volonté politique et donner force et sens à l'ESS à partir des pratiques solidaires de l'Économie populaire.

Néanmoins, les avancées dans le domaine d'une nouvelle institutionnalisation sont précaires dans la mesure où elles se fondent non seulement sur les revendications populaires mais sur des équilibres de pouvoir et des négociations conjoncturelles au sein des mêmes mouvements. Même si de grands mouvements sociaux ont encouragé les changements en défense de l'économie populaire et, au-delà, en vue d'un nouveau régime économique, les mouvements ont des contradictions internes et ils devront défendre la vigueur du mandat politique tout en commençant à adapter les pratiques économiques aux nouvelles propositions d'institutionnalisation.

Il convient d'anticiper que, vu la situation sociale extrêmement grave qui caractérise le début du XXI^e siècle, les nouvelles politiques d'ESS ne se sépareront pas de si tôt d'une matrice assistencialiste, plus ou moins efficace à court terme. De fait, l'expérience latino-américaine indique que ce ne sont pas des options mais qu'il faut voir le côté redistributionniste comme faisant partie d'une politique intégrale d'ESS. En même temps, la conscience que l'on a d'en être arrivé à ce stade du fait des déficiences profondes de l'intégration sociale sur la base d'un régime d'accumulation capitaliste périphérique incite à entreprendre des transformations majeures et de longue durée dans le système institutionnel. De plus, la transition vers un nouveau régime économique, orienté vers la vie digne de tous ne semble pas viable sans accumulation et sans un investissement adéquat de l'excédent. Ce qui met en tension les objectifs stratégiques de dépasser un système extractiviste ruineux non seulement pour l'écosystème mais aussi pour les prochaines générations.

Nous reprenons ici la mise en garde initiale : nous nous sommes concentrés sur le concept d'institution lié aux formes juridiques et à leurs objectifs de réorientation des pratiques, mais les processus de changement culturel qu'implique l'ESS ne peuvent pas être modifiés à partir de décisions centralisées, si démocratiques et bien intentionnées soient-elles. S'ajoute à cela le fait que la réinstitutionnalisation se fait dans un champ de conflits d'ordre global, national et local qui doivent être pris en compte par la politique de l'ESS. Tout ceci indique la nécessité d'articuler divers temps, ou diverses échéances, dans les processus de réinstitutionnalisation à partir et en vue de l'ESS.